



Faits Chiffres Données 2017

Rapport d'activité Marché du travail et assurance-chômage

Mai 2018



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Abréviations

Ces abréviations sont utilisées dans le présent rapport d'activité pour une meilleure lisibilité.

AC Assurance-chômage	LSE Loi fédérale sur le service et la location de services
ACt Autorités cantonales	MMT Mesures relatives au marché du travail
AELE Association européenne de libre-échange	OC Organe de compensation
AMSEP Association mondiale des services d'emploi publics	OIT Organisation internationale du travail
AOST Association des offices suisses du travail	OMC Organisation mondiale du commerce
AVS Assurance-vieillesse et survivants	ORP Office régional de placement
CCh Caisse de chômage	Passages Fédération suisse des caisses d'assurance-chômage de l'économie privée
CdC Centrale de compensation	PLASTA Système TED pour le placement et la statistique du travail
CII Collaboration interinstitutionnelle	SCI Système de contrôle interne
DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	SECO Secrétariat d'État à l'économie
ERFAA Groupe d'échanges d'expériences des caisses de chômage des organisations de travailleurs	SIPAC Système informatique de paiement des caisses de chômage
EURES Services européens de l'emploi (<i>European Employment Services</i>)	SUVA Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
FKI Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié	TC Centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage de la Direction du travail (DA) du SECO
GED Gestion électronique des documents	TI Technologie de l'information
LAA Loi sur l'assurance-accidents	UE Union européenne
LACI Loi sur l'assurance-chômage	VAK Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein
LMMT Logistique des mesures relatives au marché du travail	
LPP Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité	

Contenu

5	Editorial
6	Pour faire court
7	Regard en coulisses Entretien de Boris Zürcher
10	Modernisation de l'assurance-chômage
12	Stratégie du TC en matière de sécurité informatique
14	Série Collaboration TC/Organes d'exécution
18	Exercice comptable 2017
20	Aperçu des résultats annuels
22	Versements 2017
28	Interventions parlementaires
30	Organigramme TC
32	Organisation TC

Faits Chiffres Données 2017



Chères lectrices, chers lecteurs,

L'évolution positive observée en 2017 sur le marché du travail suisse se poursuivra vraisemblablement cette année. La conjoncture globalement bonne en Europe et le fléchissement du franc suisse se sont maintenus, avec pour effet un taux de chômage à moins de 3 % en Suisse en 2018. Le chômage des jeunes et le nombre des chômeurs de plus de 50 ans ont nettement diminué par rapport à l'année précédente. En outre, le nombre des postes vacants annoncés aux offices régionaux de placement (ORP) a augmenté de manière significative.

Alors peut-on se reposer sur ses lauriers en se contentant de ces bonnes nouvelles? Non, évidemment. Au contraire même: en 2017, l'assurance-chômage (AC) a pris un virage radical vers la modernisation (voir article de la page 10).

En ce sens, l'introduction réussie du nouveau portail web de l'AC, travail.swiss, en janvier 2018 constitue un jalon important. Mais le voyage vers la numérisation et la mise à disposition de services modernes ne fait que commencer!

Les nouveaux services en ligne qui seront introduits par étapes d'ici à la fin 2019 sur travail.swiss simplifieront la communication et les tâches administratives. Les documents papier étant désormais superflus, ces services supprimeront les ruptures de média qui existent encore, ce qui profitera aux demandeurs d'emploi, organes d'exécution, employeurs et agences de placement.

Le portail *Job-Room* du service public de l'emploi a aussi été modernisé et intégré au nouveau site travail.swiss. L'étape suivante consistera à l'adapter aux exigences procédurales de l'obligation d'annonce, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} juillet 2018. L'outil *Job-Room* se révélera essentiel et efficace tant pour les ORP que pour les employeurs dans le cadre de la mise en œuvre de cette obligation.

Avec nos partenaires des organes d'exécution, les défis «numériques» ne manqueront pas à l'appel. En effet, le projet SIPACfuture vise, d'ici à 2020, à remplacer le système de paiement actuel des caisses de chômage (SIPAC) par une solution nouvelle, moderne et intégrée. Nous nous sommes aussi lancés dans la modernisation de PLASTA, le système d'information du service public de l'emploi et de la statistique du marché du travail. Enfin, nous travaillons à la conception et à la planification d'un outil mettant en correspondance les compétences des demandeurs d'emploi avec les profils exigés pour les postes vacants (*outil de matching*). Notre objectif: une AC et un service public de l'emploi plus attrayants, faisant feu de tout bois pour utiliser les potentiels existants.

L'entretien avec Boris Zürcher, chef de la Direction du travail au SECO, vous permettra d'avoir une idée du fonctionnement de l'AC. En effet, M. Zürcher y explique les activités et défis actuels de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'AC (voir entretien en page 7).

Je vous souhaite une bonne lecture des articles du présent rapport.

Oliver Schärli
Chef Marché du travail et assurance-chômage

Pour faire court

Interfaces au niveau de l'échange électronique d'informations

Le projet Interface entre les GED a pour but de coordonner les systèmes de gestion électronique des données (GED) PLASTA et SIPAC de telle sorte que l'échange nécessaire d'informations et de documents entre les organes d'exécution puisse avoir lieu par voie électronique à l'avenir. Le lancement de la phase de réalisation en septembre 2017 a permis au projet de franchir une étape décisive. Les collaborateurs des offices régionaux de placement auront la possibilité de consulter les documents nécessaires liés à des cas individuels dans la GED PLASTA. Quant aux collaborateurs des caisses de chômage, ils recevront une copie des documents nécessaires directement dans la GED SIPAC. La mise en service de ces deux solutions est prévue pour avril 2018.

Apprendre mutuellement au niveau international: AMSEP et coopérations bilatérales

Au niveau multilatéral, le centre de prestations TC est membre et trésorier de l'Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP). En cette qualité, il assume une fonction administrative, tout en veillant à échanger des expériences et des informations avec d'autres pays. En avril 2018, lors du congrès de l'AMSEP au Maroc, le TC a dirigé un atelier sur les thèmes de la numérisation et des rapports de travail atypiques. Au niveau bilatéral, le TC collabore étroitement avec d'autres organisations et institutions actives dans le domaine du service public de l'emploi. En 2017, l'échange avec le Canada, la Corée et le Japon a ainsi été approfondi: les organes d'exécution ont été impliqués afin qu'ils puissent eux aussi partager des informations sur de nouvelles méthodes et cultures de travail.

Accord de prestations avec les caisses de chômage

Eu égard à l'expiration en 2018 de l'accord de prestations conclu entre la Confédération et les fondateurs des caisses de chômage (CCh), il convient de le renouveler d'ici début 2019. À cette occasion, le SECO a fait réaliser une évaluation externe du système de pilotage des caisses de chômage. Les résultats de cette évaluation sont à présent connus. Quant aux champs d'action inventoriés, ils feront l'objet d'une discussion au sein de la commission compétente Accord CCh, et de la commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage. La première de ces deux commissions prépare, au premier semestre 2018, un projet d'accord qui donnera lieu à une consultation des fondateurs des caisses de chômage pendant l'été 2018. Il est prévu de signer l'accord définitif d'ici à la fin 2018.

Collaboration interinstitutionnelle (CII): nouveautés quant à l'organisation et aux développements

Deux expertises réalisées l'an dernier sur mandat du SECO valorisent l'idée de coopération entre les différents systèmes de sécurité sociale, tout en respectant les dispositions légales spécifiques. En outre, on étudie actuellement la possibilité d'optimiser les structures et les processus afin d'offrir un meilleur soutien aux personnes ayant des difficultés de (ré)insertion. Des procédures ayant fait leurs preuves en termes d'insertion sur le marché du travail de personnes d'horizons divers doivent être recueillies et diffusées. Lors d'une conférence de deux jours à Schaffhouse, les collaborateurs des unités de mise en œuvre de la CII ont eu l'occasion d'échanger des expériences et de travailler en réseau. Sur le plan administratif, le responsable permanent du bureau national de la CII a été rattaché au SECO, au sein du centre de prestations TC, et le 1^{er} septembre 2017, Christian Kälin a été nommé pour en assurer la direction. Vous trouvez plus d'informations sur la CII sous le lien suivant: www.CII.ch.

Entretien de Boris Zürcher

Chef de la Direction du travail et
président de la commission de surveillance du fonds
de compensation de l'assurance-chômage

Le fonds de compensation de l'assurance-chômage est financé principalement par les cotisations des employeurs et des employés. La Confédération et les cantons y contribuent également. Cette structure tripartite se retrouve dans la composition de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage. Boris Zürcher, président de la Commission de surveillance et chef de la Direction du travail du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), donne un aperçu du travail de cette commission et aborde les défis auxquels elle est confrontée.

M. Zürcher, quel est le rôle et la compétence de la Commission de surveillance?

En tant que commission extraparlamentaire, la Commission de surveillance fait partie des organes d'exécution de l'assurance-chômage. Elle a une compétence budgétaire et financière puisqu'elle examine, contrôle et donne des directives quant à l'utilisation des ressources financières de l'assurance-chômage. Elle a également une fonction de surveillance sur les activités de l'assurance-chômage. En outre, elle peut soutenir le Conseil fédéral dans l'élaboration de textes législatifs. Le fonds de compensation de l'assurance-chômage est géré fiduciairement par la Confédération pour le compte de ses parties prenantes. Du point de vue de sa gouvernance, la Commission de surveillance peut, dans une certaine mesure, être comparée à un conseil d'administration. Elle doit aussi servir de plateforme d'échanges entre les partenaires sociaux.

Dans quelle mesure la Commission de surveillance est-elle une commission tripartite particulière?

Avec la Commission tripartite de la Confédération, la Commission tripartite pour les affaires de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission fédérale du travail, la Commission de surveillance fait partie des quatre commissions tripartites dont je suis le président. Ces commissions constituent un outil important pour la promotion du partenariat social. Il faut toutefois souligner que la Commission de surveillance, par rapport aux autres commissions, est la seule qui a une compétence budgétaire et financière propre.



«À titre personnel, je conçois l'assurance-chômage comme une assurance moderne qui offre des prestations attrayantes aux employeurs et aux demandeurs d'emploi.»



Cette compétence n'est pas négligeable puisque le budget du fonds de compensation se monte à près de 7,5 milliards de francs par année.

Dans toutes ces commissions, il me semble important qu'un représentant de la Confédération assume la présidence, car il a pour tâche de défendre l'intérêt public tout en tenant compte non seulement des intérêts des milieux des travailleurs et des employeurs, mais également de ceux des organes cantonaux. La mise en place de la vice-présidence au sein de la Commission de surveillance en est d'ailleurs un exemple.

«Le budget du fonds de l'assurance-chômage se monte à près de 7,5 milliards de francs par année.»

Qui compose la Commission de surveillance et pour-quoi est-elle constituée ainsi?

La Commission de surveillance est composée de 21 membres, dont un tiers représente les employeurs, un autre tiers les travailleurs et le troisième tiers se compose de représentants de la Confédération, des cantons et des milieux scientifiques. Toutes les parties qui apportent leur contribution au budget de l'assurance-chômage sont ainsi présentes dans cette commission et peuvent faire entendre leur voix.

Quels sont les changements intervenus avec le nouveau règlement en 2016?

Quatre changements majeurs sont intervenus avec le nouveau règlement. Tout d'abord, les responsabilités de la Commission de surveillance par rapport à celles de l'organe de compensation ont été clairement définies et les processus décisionnels, établis. À titre d'exemple, la compétence budgétaire dans le cadre d'un projet est dorénavant du

ressort de la Commission de surveillance, alors que la mise en œuvre des projets ou des mesures décidées relève de l'organe de compensation.

Sous l'ancien règlement, il existait plusieurs sous-commissions en fonction des thèmes. Elles ont été supprimées au profit d'un seul comité responsable d'examiner préalablement les thèmes qui doivent être discutés.

Les sujets qui font l'objet des débats les plus vifs sont abordés au sein du comité, ce qui préserve la qualité des discussions en séance plénière. Cela permet de prendre des décisions fondées. Une vice-présidence bicéphale, élue pour une durée de quatre ans et constituée d'un représentant des travailleurs et d'un représentant des employeurs, est également une nouveauté. Parmi les deux vice-présidents, un suppléant du président est désigné à tour de rôle pour une durée de deux ans. Le suppléant préside les séances du comité et le plénum de la commission lorsque le président ne peut pas y participer. Jusqu'au 1^{er} janvier 2018, Roland Müller, de l'Union patronale suisse, a assuré cette fonction. Dès le 1^{er} janvier de cette année, cette fonction est exercée par Daniel Lampart, de l'Union syndicale suisse. À ce niveau également, le partenariat social est pleinement vécu. Enfin, les réunions plénières de la Commission de surveillance et les séances du comité sont plus fréquentes et la collaboration avec l'organe de compensation plus intense.

Pouvez-vous me citer un exemple de belle réussite de ce nouvel esprit présent au sein de la Commission de surveillance?

La modernisation des systèmes informatiques est un défi important auquel l'assurance-chômage fait face actuellement. Dans ce cadre, l'attribution de ressources financières à des projets informatiques d'envergure est une compétence de la Commission de surveillance. Un exemple actuel est la collaboration dans le cadre du projet SIPACfuture, où

l'assemblée plénière de la Commission de surveillance a libéré à l'unanimité un budget de près de 48 millions de francs pour sa réalisation.

D'autres sujets sont aussi d'actualité, tels que le projet eAC ou la question de l'obligation de communiquer les emplois vacants; ils donnent lieu à une collaboration étroite entre l'organe de compensation et la Commission de surveillance.

À quels défis la Commission de surveillance sera-t-elle confrontée ces prochaines années?

Il est important que la Commission de surveillance continue sur la voie de la numérisation. Il faut continuer de moderniser les systèmes informatiques et travailler sur la manière dont l'assurance-chômage se présente, afin de répondre au mieux aux besoins des employeurs et des demandeurs d'emploi. Nous voulons mettre à disposition des outils attractifs pour le marché du travail. 2018 sera également l'année du renouvellement des accords de prestations avec les caisses de chômage. Des discussions soutenues ont déjà eu lieu au sein du comité et en plénum.

«La commission de surveillance doit servir de plateforme d'échanges entre les partenaires sociaux.»

À titre personnel, je conçois l'assurance-chômage comme une assurance moderne qui offre des prestations attrayantes aux employeurs et aux demandeurs d'emploi. Elle doit assurer une couverture adéquate en cas de chômage mais aussi dans d'autres situations visées par la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Élan de modernisation

L'assurance-chômage suit actuellement un processus de modernisation intensif: les systèmes informatiques sont remis à niveau pour satisfaire aux exigences de l'ère digitale. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et la transparence des autorités et d'orienter davantage les services vers les clients.

Les innombrables possibilités qu'offrent la numérisation et la mise en réseau des informations, des données et des applications, ainsi que le pouvoir de créer et d'utiliser ces données n'importe où et à tout moment, déterminent aujourd'hui l'évolution de la société dans son ensemble et donc aussi les exigences envers les autorités et leurs services. En repoussant toujours davantage les limites de la technologie, il s'avère désormais possible d'orienter les services au plus près des besoins des groupes cibles. C'est le cas de l'assurance-chômage (AC): à l'avenir, l'offre en matière de services se fondera davantage sur les besoins des utilisateurs. C'est pourquoi plusieurs projets prévoient d'ici à 2020 la modernisation, la transformation et la mise en réseau des systèmes informatiques de l'AC liés à la gestion, et ce avec la collaboration active et étroite des groupes de personnes concernés.

SIPACfuture

Le projet de grande envergure SIPACfuture permettra de remplacer le système de paiement utilisé actuellement par les caisses de chômage (SIPAC) par un outil moderne et intégré. En d'autres termes, le processus de paiement s'effectuera sans plus aucune rupture de média. Il sera possible de traiter un cas au moyen d'une seule application comportant toutes les fonctionnalités nécessaires.

Toutes les fonctionnalités nécessaires dans une seule application.

Des contrôles automatisés garantiront que le traitement des données des personnes et des entreprises sera conforme au droit et que les procédures financières seront respectées. SIPACfuture améliorera le traitement des cas en facilitant le calcul des indemnités journalières et réduira le temps d'exécution.

Modernisation PLASTA

Le projet Modernisation PLASTA a pour but d'adapter l'interface utilisateur du système d'information en matière de service public de l'emploi et de statistiques du marché du travail (PLASTA) aux nouvelles formes de travail et aux terminaux. De nouvelles commandes faciliteront la navigation dans le système et permettront de réduire le temps d'exécution des tâches. La nouvelle version de PLASTA sera également compatible avec les outils informatiques actuels et futurs utilisés dans les organes d'exécution. Le système PLASTA ne subira que les modifications nécessaires à l'établissement de la connexion avec la nouvelle interface utilisateur. Les fonctionnalités de PLASTA ne changeront pas. Quant à la structure de la nouvelle interface, elle sera dans l'ensemble semblable à l'ancienne, si bien que les utilisateurs se familiariseront rapidement et sans grand besoin d'assistance avec le système modernisé.

eAC

Le programme eAC regroupe trois projets. Son objectif est de simplifier les flux de travail et les procédures relatives à l'information et à la communication, afin de rendre les interactions simples, rapides et sûres.

Projet 1 – Harmonisation des sites web

Avec la mise en ligne le 23 janvier 2018 du nouveau portail web www.travail.swiss, le premier projet a franchi un jalon important. En effet, il a permis de regrouper les sites web espace-emploi, EURES, *Job-Room* et amstat en un seul portail et de les uniformiser. Les demandeurs d'emploi, les employeurs et les organes d'exécution disposent à présent d'un accès centralisé aux informations et aux services de l'assurance-chômage. Les différentes composantes des services seront mises en ligne progressivement. Cette étape fait l'objet du deuxième projet.

Projet 2 – Services en ligne

Le deuxième projet a pour but l'élaboration et la mise en œuvre de chacune des composantes des services mis à

disposition sur le nouveau portail web www.travail.swiss. À l'avenir, les demandeurs d'emploi pourront, par exemple, compléter en ligne leur inscription auprès de l'office régional de placement (ORP), puis, après s'être connectés, accéder à leur dossier personnel et le tenir à jour. Il sera aussi possible de remplir et de transmettre des formulaires par voie électronique, en recourant à des aides à la saisie. Les voies de communication entre les demandeurs d'emploi et les ORP seront aplanies, tout comme celles entre les organes d'exécution (ORP/LMMT/ACT), les caisses de chômage publiques et privées, les employeurs et les organisateurs de mesures relatives au marché du travail, ainsi qu'au sein même de ces entités. Éliminer les ruptures de média permet de raccourcir le temps d'exécution, d'améliorer la qualité des données et de rendre le processus transparent.

Le temps d'exécution est raccourci et la qualité des données est améliorée.

Projet 3 – Placement / Job-Room

Dans le cadre du troisième projet, la plateforme du service public de l'emploi (*Job-Room*) a, dans un premier temps, été modernisée en vue du lancement du nouveau portail web le 23 janvier 2018. Dans un deuxième temps, *Job-Room* sera adapté pour satisfaire aux exigences procédurales de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Ainsi, à l'avenir, *Job-Room* permettra:

- de vérifier si un poste vacant est soumis à l'obligation d'annonce;
- de donner aux demandeurs d'emploi inscrits dans les ORP un accès direct et prioritaire aux informations concernant les postes mis au concours;
- d'offrir des fonctionnalités grâce auxquelles il sera possible de chercher un demandeur d'emploi ou un poste en fonction des «compétences et connaissances spécifiques à la profession» (*skills*);

- de proposer aux entreprises et aux agences de placement privées un accès direct pour administrer les postes qu'elles ont annoncés, de même que pour chercher des candidats appropriés et prendre contact avec eux;
- de mettre une interface à disposition des employeurs, leur offrant un accès direct à *Job-Room*.

Le monitoring de l'obligation d'annonce sera mis en œuvre dans un troisième temps.

Mise en correspondance (*outil de matching*) basée sur les compétences

Dans le cadre de l'obligation d'annonce aussi, un outil de mise en correspondance de nouvelle génération sera développé afin d'améliorer les prestations de placement de l'assurance-chômage. Le but de ce nouvel outil est de faire le lien plus efficacement entre les compétences des demandeurs d'emploi et les profils recherchés pour occuper les postes vacants. Ce nouvel instrument améliorera la qualité de la mise en correspondance et, surtout, déchargera les organes d'exécution. La première phase consistera à définir les exigences auxquelles l'outil doit satisfaire, en collaboration avec l'Association des offices suisses du travail (AOST).



La stratégie de l'assurance-chômage en matière de sécurité informatique

Nous n'avons pas encore oublié les répercussions énormes du virus WannaCry au printemps 2017: de nombreuses entreprises privées et publiques ont subi des dommages considérables dans le monde entier. L'assurance-chômage s'était déjà demandé auparavant comment réagir à ce type d'attaque. En 2017, elle a développé une stratégie en matière de sécurité informatique qui répond à cette question.

Le SECO utilise de plus en plus des systèmes informatiques reliés entre eux pour le paiement des indemnités de chômage. Que se passerait-il si nos systèmes informatiques étaient victimes d'une infection de grande ampleur par un logiciel malveillant comme WannaCry? Les informations enregistrées seraient-elles encore protégées de manière fiable? Les paiements pourraient-ils toujours être assurés? Il s'agit de se préparer à ces défis en cas de cyberattaque du type de WannaCry.

Il s'agit de garantir la confidentialité et l'exactitude des données personnelles en tout temps et en toutes circonstances.

Quand on parle de sécurité, en particulier de sécurité informatique, tout tourne autour de la confidentialité, de l'exactitude et de l'accessibilité des informations (données et documents) enregistrées sous forme électronique, à des moments définis. En 2017, l'assurance-chômage (AC) a développé une stratégie en matière de sécurité informatique, qui considère les avantages et les risques de la technologie de l'information dans le contexte de l'AC et du service public de l'emploi, tout en évaluant les risques résiduels.

La loi sur la protection des données et l'ordonnance concernant la protection des informations sont les deux textes de base fixant le niveau de sécurité des données. L'assurance-chômage s'est basée sur ces textes législatifs pour définir cinq objectifs stratégiques en matière de sécurité.

Niveau de protection «élevé» pour les données personnelles

Aucun risque ne doit être pris par rapport à la confidentialité et à l'exactitude des données personnelles. Ces dernières contenant des informations sensibles comme les données médicales, les technologies de l'information doivent assurer

une protection élevée. Cela implique notamment que l'accès à ces données requiert une authentification forte, comme pour l'e-banking: les données doivent être cryptées lors de leur transmission, tout accès à ces dernières doit être enregistré et les erreurs qu'elles contiennent doivent être corrigées. Si cette exigence peut être aisément satisfaite par des techniques standard lorsque les systèmes fonctionnent normalement, assurer la confidentialité et l'exactitude des données dans des situations de crise (p. ex. en cas d'infection par un logiciel malveillant comme WannaCry) représente un défi d'envergure sur le plan technique et organisationnel.

Pour garantir la confidentialité et l'exactitude des données personnelles en tout temps et en toutes circonstances, l'assurance-chômage a décidé de faire des compromis en matière d'accessibilité. Cela signifie qu'il faut s'attendre, dans certains cas, à des interruptions de système pour pouvoir remplir intégralement les exigences du législateur dans le domaine de la protection des données.

Pas de durée maximale d'interruption de système en cas de crise

Comme l'assurance-chômage attache plus d'importance à la confidentialité et à l'exactitude des données qu'au soutien de moyens informatiques, il est par exemple impossible de fixer une durée maximale d'inaccessibilité aux systèmes d'information en cas d'infection par un logiciel malveillant. Dans des cas extrêmes, les systèmes devraient être bloqués pendant plusieurs jours pour garantir la protection des données personnelles.

Partant de cette constatation, il s'agira ensuite d'actualiser les plans d'urgence. Ceux-ci doivent garantir, par des mesures organisationnelles, le paiement d'indemnités de chômage destiné à assurer les conditions d'existence même sans le soutien de moyens informatiques.



La protection de la personnalité et des droits fondamentaux de la personne assurée est au centre de la sécurité informatique.

La personne assurée: le fer de lance de notre travail

Dans cette série, nous vous présentons tour à tour les collaborateurs du TC et ceux des organes d'exécution. Ces personnes nous dévoilent leur travail de tous les jours et nous expliquent comment les organes de surveillance et d'exécution collaborent dans la pratique.

En Suisse, une personne qui perd son emploi doit bénéficier d'une compensation appropriée du manque à gagner subi. La loi est ainsi faite. Or, jusqu'au moment où la personne concernée reçoit les indemnités de chômage sur son compte, il est souvent nécessaire d'effectuer un grand nombre de clarifications et de décomptes. Dans des cas particulièrement complexes ou ambigus sur le plan juridique, les caisses de chômage, les offices régionaux de placement ou les autorités cantonales s'en remettent au service juridique du TC.



Roland Dürr a 56 ans, vit à Dotzigen b. Büren, est divorcé et père d'un garçon. Il travaille en tant que collaborateur scientifique au sein du service juridique du SECO depuis le 1^{er} février 1995.

Les questions et les problèmes entourant l'application de la loi sur l'assurance-chômage constituent le quotidien de Roland Dürr, qui travaille depuis plus de 22 ans déjà au sein du service juridique.

Avocat par vocation

Le juriste de 56 ans, titulaire d'un brevet d'avocat du barreau bernois, attache beaucoup d'importance au contact personnel tant avec les autorités d'exécution qu'avec les avocats et les citoyens: «Je suis devenu avocat par vocation. Épauler les autres dans leurs activités ou contribuer à ce que les gens fassent valoir leurs droits constitue ma motivation de tous les jours.»

«Derrière chaque décision se cachent des êtres humains et leurs destins.»

Outre le soutien à l'exécution, ses tâches principales comprennent le traitement d'interventions parlementaires et la coordination avec d'autres offices fédéraux. C'est également cette diversité que Roland Dürr apprécie dans son travail: «Même si entretemps notre service juridique a été divisé selon divers domaines et que je m'occupe essentiellement du soutien des caisses de chômage, mon activité me permet de porter un regard global sur les différents domaines de l'assurance-chômage. Ceci rend le travail intéressant et varié.» Durant ses longues années au sein du SECO, Roland Dürr a résolu un certain nombre de problèmes juridiques. Celui dont il garde un souvenir particulièrement marquant est le dossier relatif à la faillite de Swissair: «Cette affaire exigeait une grande intensité de travail, notamment parce que de nombreuses questions soulevées n'étaient pas directement liées à la loi sur l'assurance-chômage. Ce dossier était également chargé en émotion, car derrière chaque décision se cachent des êtres



Timur Öztürk a 45 ans, vit à Hinterkappelen avec sa femme et son fils. Il travaille pour la caisse de chômage Unia depuis le 1^{er} janvier 1995.

humains et leurs destins. Mine de rien, cette affaire m'a occupé de 2001 à 2014.»

Un interlocuteur apprécié des caisses de chômage

Du fait de sa grande expérience et peut-être aussi en raison de son fameux humour pince-sans-rire, Roland Dürr est devenu un interlocuteur très apprécié des organes d'exécution. Timur Öztürk est l'une des personnes avec qui il entretient un contact quotidien. Le natif de Winterthur, en tant que chef d'état-major de la caisse de chômage Unia, est également responsable du service juridique interne. Il entre à Unia en 1994 déjà, tout d'abord en tant qu'aide de bureau, en parallèle à ses études, et ensuite comme employé de commerce, puis chef d'un office de paiement à Zurich. En 2011, l'historien diplômé déménage à Berne avec sa famille, afin d'assumer la fonction de gestionnaire de la qualité au sein de l'administration centrale d'Unia.

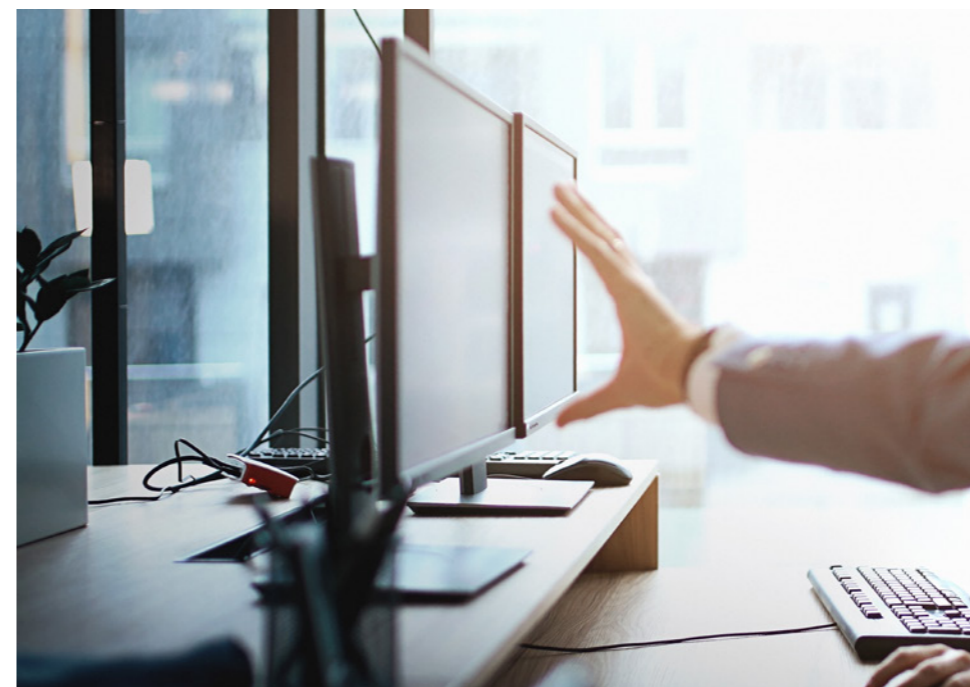
Une expérience vécue en guise de motivation

Très tôt, Timur Öztürk a vécu une expérience clé qui aura un impact durable: «Quand j'étais encore étudiant, une proche m'a demandé de l'aide. Victime de harcèlement sur son lieu de travail, elle a quitté son emploi. Comme si cela ne suffisait pas, elle a dû subir des jours de suspension du droit à l'indemnité pour chômage fautif. À l'époque, je ne pouvais le concevoir.» Pour Timur Öztürk, il était désormais clair qu'il ouvrirait un cabinet où les gens pourraient obtenir de l'aide en cas de problèmes liés au poste de travail et à l'assurance-chômage. Cela ne s'est pas concrétisé, mais, avec la caisse de chômage Unia, il a trouvé l'employeur idéal pour poursuivre ses objectifs: «En tant qu'employé d'une assurance sociale, il est très important pour moi que la personne assurée soit toujours au centre de notre travail. En tant que gestionnaire de la qualité, je suis souvent en première ligne et me rends dans les offices de paiement. J'essaie d'insuffler cet état d'esprit à nos employés. Aider la personne assurée est ce qui me motive encore aujourd'hui».

Au fil des ans, Roland Dürr et Timur Öztürk ont appris à se connaître et à s'apprécier. Ils sont régulièrement en contact dans le cadre d'affaires juridiques. «J'aime discuter de cas concrets avec Roland. Il est direct, sûr de lui et répond rapidement à nos demandes.»

«La personne assurée doit toujours être au centre de notre travail.»

Et Roland Dürr lui fait écho: «J'apprécie vraiment la coopération avec Timur. Souvent, une conversation au téléphone suffit à résoudre un cas compliqué. On croise quelques fois le fer sur des contenus substantiels et spécifiques, mais Timur reste toujours objectif et constructif. Parfois, je l'appelle simplement pour savoir comment un problème particulier est traité dans le processus d'exécution. Cela m'a été utile à de nombreuses reprises; la dernière chose que je souhaite est d'être catalogué de gratte-papier sans expérience du terrain.»





Informations complémentaires 2017

2017 2016

en millions de CHF

Compte d'exploitation

	2017	2016	Différence	%
Chômeurs inscrits (moyenne annuelle)	143 142	149 317		
Taux de chômage	3.2	3.3		
1.1.2017–31.12.2017	2017	2016	Différence	%
Cotisations salariales	7 076.8	6 947.8	129.0	1.9
Dommages-intérêts	3.2	3.1	0.1	3.2
./. Amortissements des cotisations	-13.3	-13.5	-0.2	-1.5
Cotisations assurés et employeurs	7 066.7	6 937.4	129.3	1.9
Confédération	489.5	480.5	9.0	1.9
Cantons	163.1	160.2	2.9	1.8
Contributions des pouvoirs publics	652.6	640.7	11.9	1.9
PRODUITS	7 719.3	7 578.1	141.2	1.9
Indemnités de chômage	5 087.1	5 209.8	-122.7	-2.4
Indemnités journ. non soumises à cotisation	20.5	20.7	-0.2	-1.0
Allocations familiales	71.2	74.1	-2.9	-3.9
Cotisations AVS, SUVA et LPP	759.1	786.8	-27.7	-3.5
./. Cotisations assurés à l'AVS, SUVA et LPP	-408.1	-423.9	-15.8	-3.7
./. Part. employeurs aux stages professionnels	-3.9	-4.2	-0.3	-7.1
Indemnités de chômage	5 525.9	5 663.3	-137.4	-2.4
Indemnités réduction horaire de travail	90.6	142.7	-52.1	-36.5
Indemnités en cas d'intempéries	54.7	23.9	30.8	128.9
Indemnités en cas d'insolvabilité	42.1	43.4	-1.3	-3.0
./. Recette indemnités insolvabilité	-8.9	-7.5	1.4	18.7
Indemnités en cas d'insolvabilité	33.2	35.9	-2.7	-7.5
Mesures relatives au marché du travail	651.1	650.1	1.0	0.2
./. Part. des cantons aux frais de cours	-14.3	-14.3	0.0	0.0
Mesures relatives au marché du travail	636.8	635.8	1.0	0.2
CHARGES DES PRESTATIONS DIRECTES	6 341.2	6 501.6	-160.4	-2.5
Indemnisation accords bilatéraux	242.7	211.5	31.2	14.8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION I	1 135.4	865.0	270.4	31.3
Frais d'administration caisses de chômage (CCh)	187.9	190.0	-2.1	-1.1
Frais d'administration des cantons	483.7	473.2	10.5	2.2
Frais d'administration de la centrale de compensation (CdC)	21.0	21.1	-0.1	-0.5
Frais d'administration organe de compensation (OC)	55.4	55.6	-0.2	-0.4
./. Part. de la Confédération à l'informatique OC	-20.3	-20.7	-0.4	-1.9
Frais d'admin. organe de compensation	35.1	34.9	0.2	0.6
Frais d'administration	727.7	719.2	8.5	1.2
Résultat de l'intérêt CCh	0.0	0.0	0.0	0.0
Résultat de l'intérêt OC	-1.3	-1.3	0.0	0.0
Résultat de l'intérêt Centrale AVS/CdC	5.8	4.7	1.1	23.4
Résultat financier	4.5	3.4	1.1	32.4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION II	412.2	149.2	263.0	176.3
Autres résultats	-13.6	3.4	-17.0	-500.0
Résultats non incorporées à la période	2.8	2.9	-0.1	-3.4
Résultats extraordinaires	-10.8	6.3	-17.1	-271.4
RÉSULTAT	401.4	155.5	245.9	158.1

2017 2016

en millions de CHF

Bilan

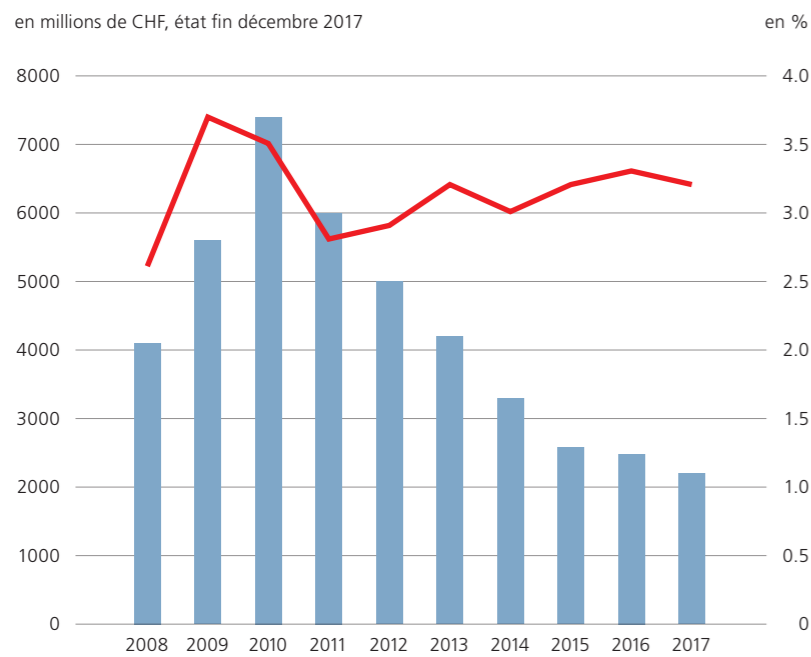
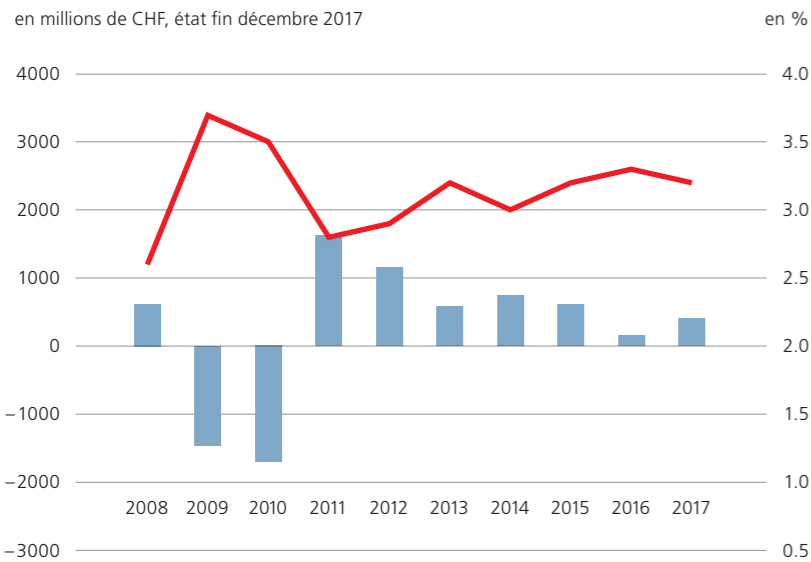
au 31.12.2017	2017	2016	Différence	%
ACTIFS				
Liquidités des caisses de chômage (CCh)	110.9	98.5	12.4	12.6
Liquidités de l'organe de compensation (OC)	71.0	68.9	2.1	3.0
Placements à court terme OC	0.0	0.0	0.0	0.0
Liquidités et placements	181.9	167.4	14.5	8.7
Créances diverses CCh	79.0	78.7	0.3	0.4
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	46.0	44.0	2.0	4.5
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	94.5	89.0	5.5	6.2
Créances stages professionnels	1.2	1.2	0.0	0.0
Créances envers les cantons	163.1	160.2	2.9	1.8
Créances diverses OC	0.3	0.6	-0.3	-50.0
Créances OC envers la centrale de compensation (CdC)/AVS	881.0	830.7	50.3	6.1
Retenue CdC	176.0	194.0	-18.0	-9.3
Créances accords bilatéraux	3.9	1.9	2.0	105.3
Créances et avoirs	1 445.0	1 400.3	44.7	3.2
Comptes de régularisation actifs	122.6	130.4	-7.8	-6.0
ACTIF CIRCULANT	1 749.5	1 698.1	51.4	3.0
Immobilisations corpor. mobilières CCh	1.7	1.8	-0.1	-5.6
Immobilisations corpor. mobilières OC	2.3	2.5	-0.2	-8.0
Immobilisations corporelles	4.0	4.3	-0.3	-7.0
ACTIF IMMOBILISÉ	4.0	4.3	-0.3	-7.0
TOTAL ACTIFS	1 753.5	1 702.4	51.1	3.0
PASSIFS				
Engagements CCh	18.3	28.9	-10.6	-36.7
Engagements OC	14.4	7.8	6.6	84.6
Engagements accords bilatéraux	271.5	333.6	-62.1	-18.6
Engagements à court terme	304.2	370.3	-66.1	-17.9
Dettes à court terme portant intérêt	0.0	0.0	0.0	0.0
Provisions fondées sur l'art. 29 LACI	46.1	44.0	2.1	4.8
Provisions insolvabilité	94.6	89.0	5.6	6.3
Provisions stages professionnels	1.2	1.4	-0.2	-14.3
Provisions diverses CCh	9.0	9.1	-0.1	-1.1
Provisions OC	69.9	66.5	3.4	5.1
Autres dettes à court terme	220.8	210.0	10.8	5.1
Comptes de régularisation passifs	10.9	5.9	5.0	84.7
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	535.9	586.2	-50.3	-8.6
Prêts de trésorerie portant intérêt	2 200.0	2 500.0	-300.0	-12.0
FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME	2 200.0	2 500.0	-300.0	-12.0
TOTAL FONDS ÉTRANGERS	2 735.9	3 086.2	-350.3	-11.4
Capital propre fonds de l'assurance-chômage (AC) au 01.01.	-1 383.8	-1 539.3	155.5	10.1
Résultat comptable	401.4	155.5	245.9	158.1
CAPITAL PROPRE FONDS DE L'AC AU 31.12.	-982.4	-1 383.8	401.4	29.0
TOTAL PASSIFS	1 753.5	1 702.4	51.1	3.0

Concernant le compte de résultats et le bilan: au moment de la publication du rapport d'activité, la révision du bouclage de l'exercice annuel est encore en cours de réalisation par le Contrôle fédéral des finances et le compte annuel doit encore être approuvé formellement par le Conseil fédéral.

Résultat et dettes

Le taux de chômage a légèrement reculé en 2017 (-0,1 %), provoquant notamment une hausse de l'excédent des recettes de 245,9 millions de francs par rapport à l'année précédente. La dette a pu continuer d'être remboursée

en 2017. A la fin de l'année, les prêts de trésorerie contractés auprès de la Confédération s'élevaient à 2200 millions de francs, contre 2500 millions de francs enregistrés en début d'année.

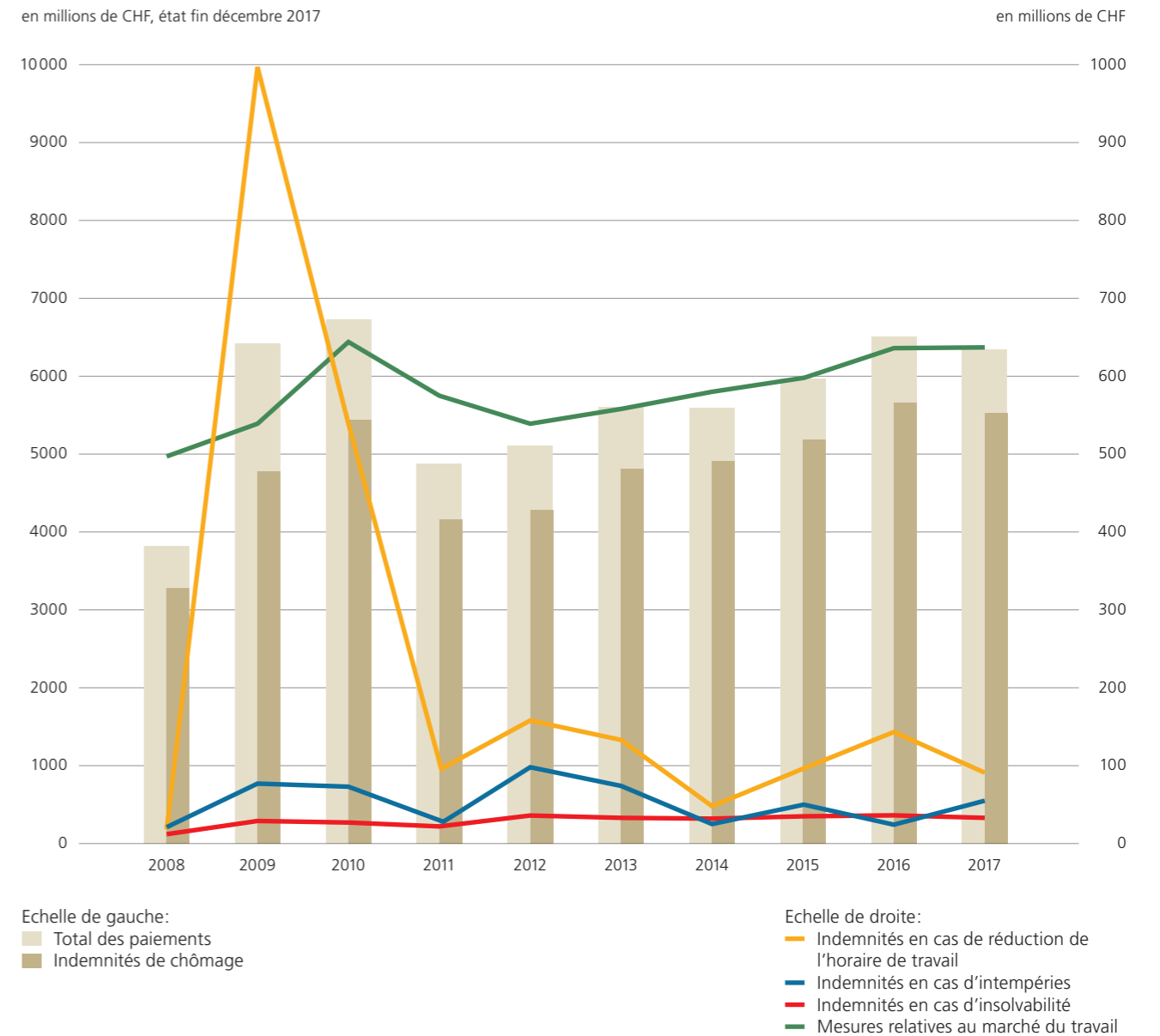


Adaptation du taux de chômage aux nouveaux chiffres relatifs à la population active issus du regroupement (*pooling*) réalisé sur la base des données du relevé structurel de 2012 à 2014 concernant la vie active de la population. Ces nouveaux chiffres (recalculés jusqu'à janvier 2014) remplacent donc les chiffres relatifs à la population active établis sur la base du relevé structurel concernant la vie active réalisé en 2010.

Evolution des paiements

Vu la baisse du taux de chômage (-0,1 %), la somme des versements effectués par les caisses de chômage a diminué de 2,5 % en 2017 pour s'établir à 6341,2 millions de francs. La plus grande partie de cette somme concerne les indemnités de chômage, qui totalisent 137,4 millions de francs de moins (-2,4 %) que l'année passée. Le montant total des indemnités versées en cas de réduction de

l'horaire de travail a diminué de 52,1 millions de francs (-36,5 %) et celui des indemnités en cas d'insolvabilité a baissé de 2,7 millions de francs (-7,5 %). Quant aux indemnités en cas d'intempérie et aux mesures relatives au marché du travail, elles ont augmenté respectivement de 30,8 millions de francs (+128,9 %) et de 1,0 million de francs (+0,2 %).

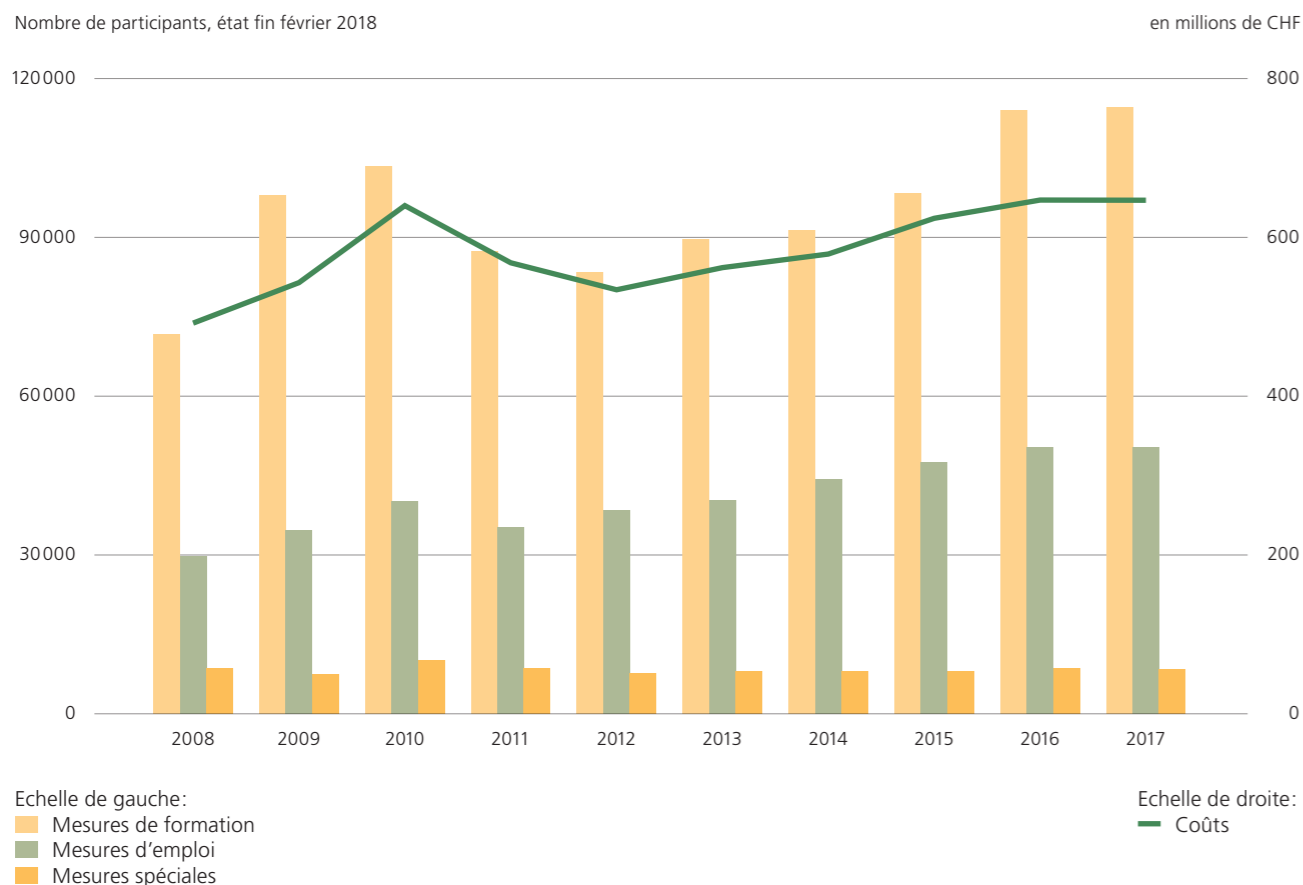


Mesures relatives au marché du travail

Participants et coûts

En 2017, 146 690 personnes ont participé à des mesures relatives au marché du travail, ce qui représente une augmentation de 234 participants par rapport à l'année précédente. Le coût de ces mesures s'est élevé à 646,8 millions de francs.

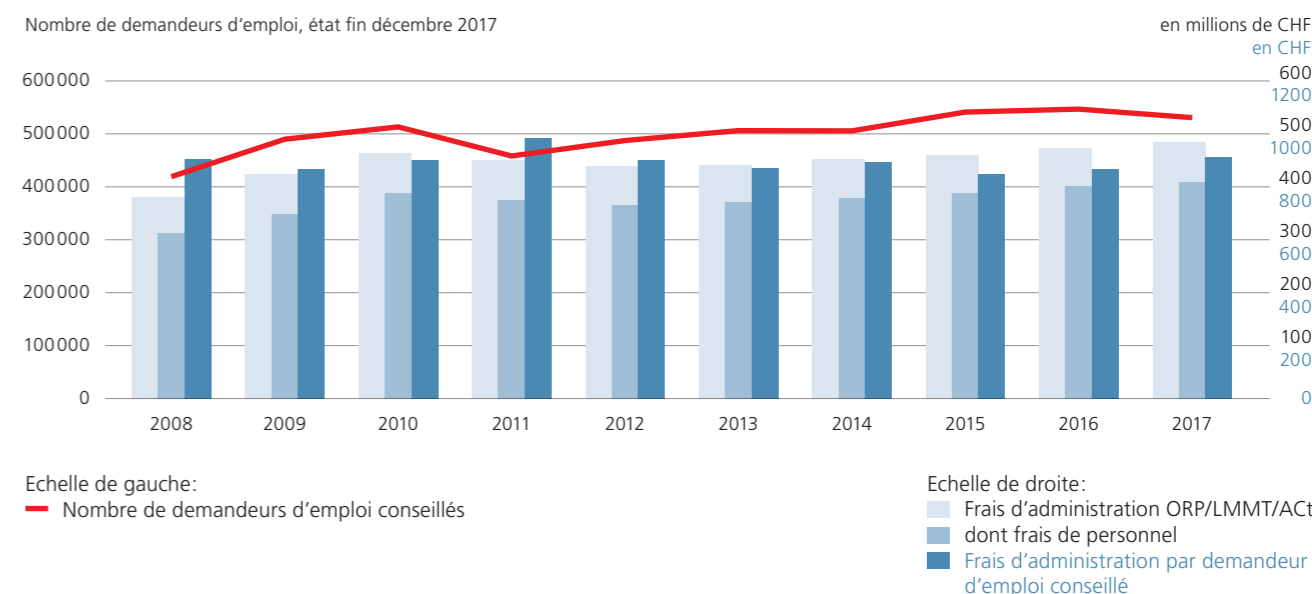
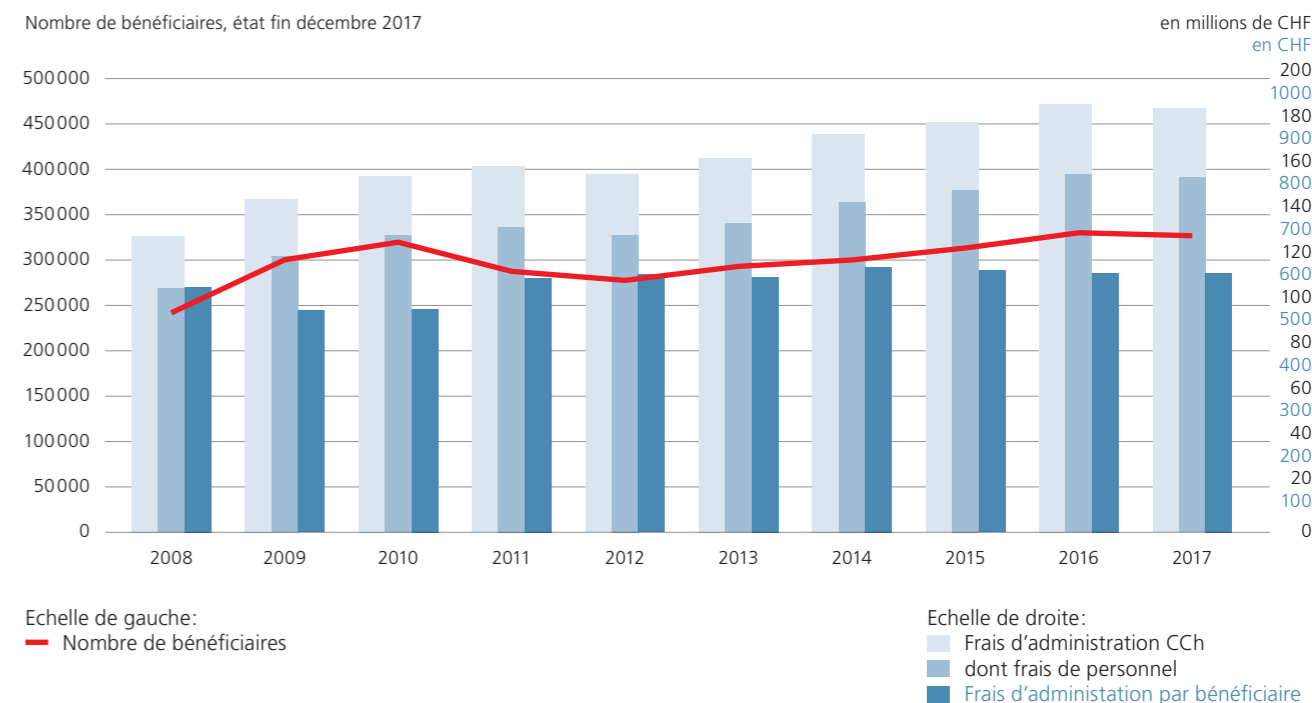
Par rapport à l'année précédente, l'assurance-chômage a donc investi pratiquement le même montant pour les mesures relatives au marché du travail (-0,5 %).



Frais d'administration de l'assurance-chômage

Les frais d'administration induits par l'exécution de l'assurance-chômage n'ont été que faiblement plus élevés en 2017 en comparaison avec l'année précédente. La quote-part des frais d'administration des caisses de chômage et des organes d'exécution cantonaux n'a que peu évolué. Le nombre des bénéficiaires a diminué de 1 % pour se

chiffrer à 326 776 personnes. Quant au nombre des demandeurs d'emploi ayant bénéficié de conseils, il a baissé de 2,9 % en 2017. Comme l'année précédente, les frais de personnel (plus de 80 %) ont pesé le plus lourd dans le total des frais d'administration.



Parts de marché des caisses de chômage

Les parts de marché des caisses de chômage permettent de constater la diversité des caisses de l'assurance-chômage suisse.

Paiements d'indemnités de chômage

Etat fin février 2018

Caisse	Nombre de bénéficiaires	Indemnités journalières	Montant brut	Déductions	Allocations	Paiement	%
Total*	326 776	30 445 085	5 111 728 414	481 002 688	70 022 974	4 700 748 700	100.00
60 UNIA	80 927	7 621 890	1 221 495 307	113 554 665	19 523 274	1 127 463 916	23.98
01 ZH	32 352	2 944 558	559 806 053	49 174 277	5 206 000	515 837 776	10.97
22 VD	28 675	2 771 509	501 923 643	56 441 306	7 810 930	453 293 266	9.64
02 BE	22 235	1 978 808	313 134 311	27 009 229	4 179 320	290 304 402	6.18
25 GE	15 040	1 640 559	319 885 838	40 571 147	5 555 210	284 869 900	6.06
19 AG	16 771	1 531 844	261 887 157	22 121 004	2 577 018	242 343 171	5.16
57 SYNA	14 224	1 323 334	219 828 048	20 617 819	3 334 794	202 545 023	4.31
17 SG	14 922	1 360 589	207 546 651	18 013 987	2 707 673	192 240 338	4.09
20 TG	9 645	850 327	130 601 299	11 365 089	1 422 258	120 658 468	2.57
23 VS	9 732	807 740	123 065 407	10 509 564	2 077 009	114 632 853	2.44
03 LU	9 340	780 375	123 717 704	10 612 227	1 361 878	114 467 355	2.44
13 BL	7 242	668 042	113 175 621	9 562 162	830 428	104 443 886	2.22
10 FR	7 766	680 878	111 613 348	10 082 132	1 724 202	103 255 417	2.20
12 BS	7 011	669 483	108 818 361	10 171 853	1 213 533	99 860 041	2.12
11 SO	7 336	646 684	101 440 547	8 585 758	1 016 799	93 871 589	2.00
24 NE	5 826	596 443	97 270 042	8 465 604	1 170 951	89 975 389	1.91
47 Familia	6 351	610 579	90 813 881	7 843 266	1 155 327	84 125 942	1.79
09 ZG	4 005	395 463	85 496 637	7 374 505	1 020 803	79 142 935	1.68
58 OCSV	5 471	442 509	71 721 537	6 989 967	1 827 832	66 559 402	1.42
18 GR	5 574	384 984	57 390 273	5 291 691	665 020	52 763 602	1.12
05 SZ	2 662	230 426	46 090 384	3 992 069	314 711	42 413 025	0.90
35 Syndicom	2 280	227 240	39 770 713	3 675 831	475 116	36 569 998	0.78
14 SH	2 356	214 529	33 428 583	2 916 528	506 399	31 018 454	0.66
21 TI	1 981	188 773	32 329 661	2 892 196	285 291	29 722 755	0.63
44 SIT	1 528	174 070	28 837 243	3 657 382	772 015	25 951 876	0.55
26 JU	1 366	135 962	20 532 828	1 703 419	306 746	19 136 155	0.41
15 AR	1 385	127 940	19 295 630	1 622 358	201 496	17 874 767	0.38
06 OW/NW	1 390	111 366	18 846 040	1 684 340	165 044	17 326 743	0.37
55 IAW	996	100 778	17 362 995	1 460 281	210 664	16 113 379	0.34
08 GL	1 084	96 055	14 806 030	1 294 148	150 619	13 662 501	0.29
49 IP Porrentruy	610	59 386	8 759 491	733 760	123 665	8 149 395	0.17
04 UR	699	48 103	7 508 113	690 050	94 794	6 912 857	0.15
16 AI	302	23 864	3 529 041	323 074	36 155	3 242 121	0.07
Total VAK	216 697	19 885 300	3 413 139 200	322 469 717	42 600 285	3 133 269 769	66.65
Total ERFAA	110 781	10 399 621	1 672 466 728	156 338 930	27 088 359	1 543 216 157	32.83
Total Passages	1 606	160 164	26 122 486	2 194 041	334 329	24 262 774	0.52

* En raison des changements de caisse des bénéficiaires au cours de l'année, le nombre total des bénéficiaires de toutes les caisses de chômage est supérieur au total affiché.

Paiements d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Etat fin février 2018

Caisse	Nombre d'entreprises	Paiement	Remboursement AVS	Total	%
Total	1 344	71 309 315	6 342 674	77 651 989	100.00
24 NE	146	10 256 257	896 998	11 153 254	14.36
60 UNIA	68	6 026 386	529 121	6 555 507	8.44
47 Familia	46	5 899 844	526 681	6 426 525	8.28
02 BE	139	5 607 628	500 695	6 108 323	7.87
01 ZH	96	5 343 092	491 071	5 834 163	7.51
49 IP Porrentruy	79	5 308 507	456 115	5 764 622	7.42
25 GE	91	5 002 819	441 153	5 443 972	7.01
13 BL	54	4 749 226	410 603	5 159 829	6.64
19 AG	93	2 899 610	275 890	3 175 500	4.09
26 JU	39	2 671 990	232 797	2 904 788	3.74
17 SG	59	2 514 614	229 251	2 743 865	3.53
22 VD	43	2 174 710	192 608	2 367 317	3.05
11 SO	42	1 864 357	170 145	2 034 502	2.62
20 TG	37	1 546 420	135 570	1 681 990	2.17
03 LU	72	1 485 582	134 863	1 620 446	2.09
21 TI	25	1 329 657	118 183	1 447 840	1.86
23 VS	57	1 150 083	100 979	1 251 062	1.61
08 GL	11	889 683	78 589	968 272	1.25
14 SH	8	678 665	65 052	743 717	0.96
15 AR	19	545 768	53 567	599 334	0.77
09 ZG	18	522 761	46 813	569 575	0.73
18 GR	17	506 356	45 090	551 446	0.71
06 OW/NW	16	460 029	40 695	500 724	0.64
55 IAW	9	445 714	39 388	485 102	0.62
05 SZ	7	375 705	36 128	411 832	0.53
12 BS	21	350 446	30 819	381 264	0.49
57 SYNA	10	232 366	20 293	252 659	0.33
58 OCSV	5	217 540	19 726	237 266	0.31
10 FR	11	178 577	17 024	195 601	0.25
16 AI	2	35 649	3 290	38 939	0.05
04 UR	3	20 388	1 752	22 140	0.03
44 SIT	1	18 888	1 726	20 614	0.03
Total VAK	1 126	53 160 071	4 749 623	57 909 694	74.57
Total ERFAA	130	12 395 023	1 097 547	13 492 571	17.38
Total Passages	88	5 754 221	495 504	6 249 725	8.05

Paiements d'indemnités en cas d'intempéries

Etat fin février 2018

Caisse	Nombre d'entreprises	Paiement	Remboursement AVS	Total	%
Total	2 137	50 047 539	4 754 401	54 801 940	100.00
60 UNIA	302	9 697 612	923 729	10 621 341	19.38
47 Familia	119	4 828 545	440 408	5 268 953	9.61
01 ZH	203	3 976 762	372 097	4 348 860	7.94
57 SYNA	112	3 928 804	363 572	4 292 377	7.83
19 AG	153	3 429 815	328 234	3 758 049	6.86
17 SG	132	2 870 792	269 044	3 139 836	5.73
03 LU	131	2 716 066	260 455	2 976 521	5.43
22 VD	158	2 526 606	257 312	2 783 918	5.08
02 BE	122	2 347 044	230 301	2 577 345	4.70
10 FR	100	1 839 173	182 163	2 021 336	3.69
23 VS	57	1 234 650	115 965	1 350 615	2.46
21 TI	35	1 211 222	112 476	1 323 698	2.42
11 SO	66	1 171 384	110 240	1 281 624	2.34
13 BL	65	1 095 399	104 890	1 200 289	2.19
05 SZ	51	1 071 939	100 098	1 172 037	2.14
09 ZG	42	715 803	67 024	782 827	1.43
18 GR	26	705 527	66 899	772 426	1.41
58 OCSV	25	632 982	57 581	690 563	1.26
49 IP Porrentruy	35	594 447	54 723	649 170	1.18
20 TG	33	576 432	56 126	632 558	1.15
26 JU	34	457 386	42 814	500 200	0.91
25 GE	23	431 914	44 147	476 061	0.87
24 NE	27	431 926	42 815	474 741	0.87
08 GL	14	331 371	33 129	364 500	0.67
06 OW/NW	13	254 766	23 678	278 444	0.51
15 AR	11	234 268	22 879	257 146	0.47
12 BS	18	198 415	19 789	218 203	0.40
14 SH	10	176 693	16 630	193 323	0.35
04 UR	10	145 203	13 788	158 991	0.29
55 IAW	4	129 277	12 736	142 013	0.26
16 AI	6	85 319	8 658	93 977	0.17
Total VAK	1 540	30 235 872	2 901 652	33 137 524	60.47
Total ERFAA	558	19 087 943	1 785 290	20 873 233	38.09
Total Passages	39	723 723	67 460	791 183	1.44



Paiements d'indemnités en cas d'insolvabilité

Etat fin février 2018

Caisse	Nombre d'entreprises	Créances des travailleurs	%
Total	890	34 701 719	100.00
21 TI	119	5 588 890	16.11
01 ZH	116	5 089 478	14.67
02 BE	79	2 743 464	7.91
22 VD	64	2 695 059	7.77
23 VS	69	2 614 549	7.53
10 FR	32	2 579 270	7.43
25 GE	59	2 356 537	6.79
19 AG	59	1 688 797	4.87
20 TG	21	1 645 108	4.74
13 BL	23	1 483 259	4.27
09 ZG	40	1 231 636	3.55
17 SG	34	849 354	2.45
03 LU	36	845 493	2.44
18 GR	21	659 082	1.90
11 SO	17	454 476	1.31
12 BS	31	399 537	1.15
14 SH	13	365 960	1.05
08 GL	2	350 319	1.01
05 SZ	17	311 003	0.90
26 JU	8	243 603	0.70
06 OW/NW	12	184 618	0.53
24 NE	8	183 793	0.53
04 UR	4	58 229	0.17
16 AI	1	53 718	0.15
15 AR	5	26 489	0.08

Vue d'ensemble

S'élevant à 4,7 milliards de francs, la somme des indemnités de chômage versées se situe légèrement en dessous du montant acquitté l'année passée. La caisse de chômage UNIA ainsi que les caisses publiques des cantons de Zurich, Vaud et Berne ont procédé à elles seules à 50 % de tous les versements. Le tableau montre que les caisses publiques (VAK) ont versé deux tiers des prestations de chômage.

Après une hausse marquée pendant deux ans, la somme des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail s'est réduite de presque moitié, passant de 137,6 millions de francs à 77,6 millions de francs pendant l'année sous revue. Parallèlement, le nombre des entreprises concernées a diminué d'un tiers par rapport à l'année précédente pour atteindre 1344 entreprises. La proportion des prestations versées par les caisses publiques (VAK) est de 75 %.

Le montant total des indemnités en cas d'intempérie a plus que doublé par rapport à 2016, passant de 26,3 millions de francs à 54,8 millions de francs. En plus des trois caisses de chômage privées UNIA, Familia et SYNA, la caisse de chômage du canton de Zurich s'est aussi placée parmi les caisses ayant versé le plus d'indemnités.

Par rapport à l'année précédente, la somme versée des indemnités en cas d'insolvabilité a légèrement diminué à près de 34,7 millions de francs. Avec 16 % du total, la caisse de chômage du canton du Tessin a continué de verser la plus grande partie de ces indemnités.

Aperçu des interventions parlementaires

Type d'intervention	Numéro de l'intervention	Titre	Déposé par	Etat au 31.12.2017
Initiative parlementaire	16.502	Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés	Marti Min Li, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Initiative parlementaire	16.503	Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés	Marti Min Li, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Question	17.1037	Droit et sécurité pour les travailleurs âgés. Le Conseil fédéral doit agir	Groupe des Verts, Conseil national	Liquidé
Interpellation	17.3033	La Suisse devra-t-elle payer les indemnités chômage des frontaliers? Qu'entreprend le Conseil fédéral pour éviter cela?	Quadri Lorenzo, Conseil national	Liquidé
Postulat	17.3038	Assurance-chômage. Combattre la précarité des chercheurs boursiers	Reynard Mathias, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Interpellation	17.3162	Réduction de l'horaire de travail. Prolonger l'indemnisation dans les délais pour sauver des emplois	Keller-Sutter Karin, Conseil des Etats	Liquidé
Interpellation	17.3182	Des vacances payées pour des étrangers au chômage	Flückiger-Bäni Sylvia, Conseil national	Liquidé
Interpellation	17.3293	Opportunité de réviser les directives du SECO concernant l'indemnité en cas d'insolvabilité	Feller Olivier, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Interpellation	17.3324	Gel des récoltes. Quel chômage intempérie dans l'agriculture?	Nantermod Philippe, Conseil national	Liquidé
Motion	17.3326	Rendre la Suisse plus attrayante pour les jeunes entreprises en supprimant l'obligation de cotiser à l'assurance-chômage	Sauter Regine, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Motion	17.3383	L'assurance-chômage ne doit plus laisser tomber les chômeurs qui sortent d'une longue maladie	Schwaab Jean Christophe, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Motion	17.3580	Assurance-chômage. Etablir l'équité pour les start-up et les PME	Grossen Jürg, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Interpellation	17.3700	Les directives du SECO et les pratiques des caisses de chômage en matière d'indemnité en cas d'insolvabilité sont-elles vraiment conformes au droit en vigueur?	Feller Olivier, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Motion	17.3701	Pour une application effective de l'article 77 de l'ordonnance sur l'assurance-chômage par le SECO et les caisses de chômage	Feller Olivier, Conseil national	Non encore traité au Conseil national

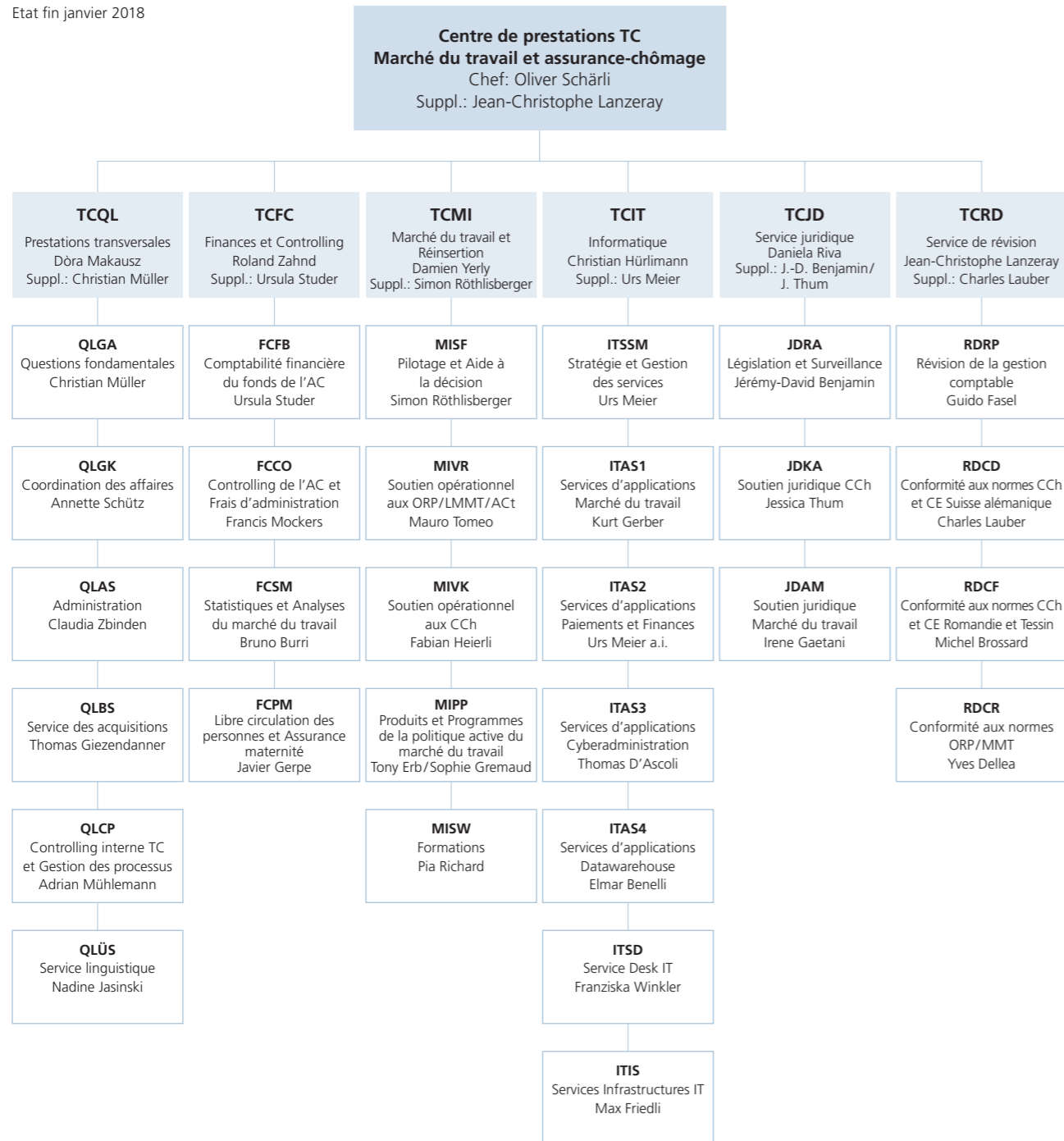


Les interventions parlementaires, y compris les prises de position et réponses y relatives, peuvent être consultées dans la base de données des objets parlementaires Curia Vista à l'adresse suivante: www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/curia-vista

Type d'intervention	Numéro de l'intervention	Titre	Déposé par	Etat au 31.12.2017
Interpellation	17.3726	Mise en œuvre de la «préférence nationale light». Les ORP doivent disposer rapidement de l'infrastructure informatique requise	Vonlanthen Beat, Conseil des Etats	Liquidé
Motion	17.4055	Lutte contre le travail au noir. L'indemnité en cas d'insolvabilité ne doit être versée que si les cotisations à l'assurance-chômage ont été payées	Feller Olivier, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Motion	17.4056	Assurance-chômage. Versement de l'indemnité en cas d'insolvabilité uniquement si l'existence d'une créance de salaire envers l'employeur insolvable est prouvée	Feller Olivier, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Interpellation	17.4122	Préférence indigène, pourquoi ne pas prendre comme référence le nombre effectif de demandeurs d'emploi?	Jacques Nicolet, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Interpellation	17.4216	Comment le DEFR coordonne-t-il sa politique en faveur de la classe moyenne au sens large	Hans Stöckli, Conseil des Etats	Non encore traité au Conseil des Etats
Interpellation	17.4222	Application de l'art. 121a Cst.: des valeurs seuils calculées pour éviter d'appliquer la loi?	Jean-Luc Addor, Conseil national	Non encore traité au Conseil national
Interpellation	17.4237	Application de la préférence indigène aux privés qui engagent de petits temps partiels	Isabelle Moret, Conseil national	Non encore traité au Conseil national

Organigramme TC

Etat fin janvier 2018



En sa qualité d'intermédiaire de l'assurance-chômage sur le plan fédéral, TC entend développer les services numériques et s'assurer d'une exécution effective, efficiente et conforme à la législation dans toute la Suisse.

TC: vue d'ensemble des tâches principales

Finances et Controlling (TCFC)

Le secteur Finances et Controlling (TCFC) gère les comptes consolidés du fonds de compensation de l'assurance-chômage. Ces comptes englobent les comptes de l'organe de compensation et les sommes périodiques des organes d'exécution. Dans ce contexte, la couverture des besoins financiers pour l'exécution des tâches ainsi que la gestion des placements et des dettes jouent un rôle essentiel.

TCFC gère aussi le controlling d'entreprise pour l'assurance-chômage et décide de la prise en compte des frais d'administration des organes d'exécution.

En outre, le secteur réalise pour le compte d'organes internes et externes des évaluations statistiques sur le chômage ainsi que sur l'indemnité en cas d'intempéries, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité. Tous les mois, il élabore et publie une documentation de presse complète concernant la situation du marché du travail. De plus, une fois par année, il publie la brochure *Le chômage en Suisse*. La plateforme www.amstat.ch permet de consulter toutes les statistiques publiques.

Responsable de la mise en œuvre des traités bilatéraux entre la Suisse, l'Union européenne et l'AELE dans le domaine de l'assurance-chômage (attestation de périodes d'emploi en Suisse et décomptes avec l'étranger concernant les frontaliers), TCFC assume également le rôle d'interlocuteur pour les autorités étrangères et les assurés.

- Nombre de postes: 20,6

Informatique (TCIT)

Le secteur Informatique (TCIT) est un prestataire de services qui participe à la gestion globale des applications informatiques de l'assurance-chômage, du service public de l'emploi et de la statistique du marché du travail.

Ses tâches principales sont les suivantes:

- Exploiter de manière économique et sûre l'ensemble des applications informatiques de l'assurance-chômage et des infrastructures IT qu'elles requièrent, en assurer la maintenance et le développement.
 - Fournir un soutien aux utilisateurs.
 - Soutenir et conseiller le domaine spécialisé s'agissant de la gestion de l'information.
 - Observer et évaluer les innovations et les produits sur le marché avant de les intégrer de manière sélective dans la chaîne de valeur ajoutée du TC et de l'assurance-chômage.
- Les applications informatiques s'utilisent dans des domaines fondamentaux tels que le placement, les mesures de marché

du travail, le versement des indemnités de chômage, des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, en cas d'intempérie ou en cas d'insolvabilité, les systèmes financiers, les statistiques du marché du travail, les terminaux en libre service, ainsi que les solutions internet et intranet. Elles offrent également un appui dans les processus de conduite et de soutien de l'organe de compensation et des organes d'exécution.

D'une part, les services de TCIT s'adressent aux secteurs spécifiques du TC, lesquels fournissent toutes les prestations requises pour le compte des organes d'exécution. D'autre part, TCIT soutient le secteur et les quelque 5000 utilisateurs des organes d'exécution dans leur activité quotidienne – entre autres par le biais d'un service d'aide et d'assistance technique (*Service Desk*).

- Nombre de postes: 42,7

Service juridique (TCJD)

Le secteur TCJD assure la haute surveillance de l'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI). Ce secteur est responsable de veiller à une application uniforme et correcte du droit. Il est formé d'une équipe de juristes répartis en trois groupes en fonction de ses interlocuteurs:

- groupe marché du travail (JDAM);
- groupe caisse de chômage (JKKA);
- groupe législation et surveillance (JDRA).

En matière de législation, le secteur TCJD effectue les modifications nécessaires de la loi sur l'assurance-chômage et de ses ordonnances d'application ainsi que de la partie *service public de l'emploi* de la loi et de l'ordonnance sur le service de l'emploi et la location de services.

Le service juridique s'occupe d'émettre des directives et circulaires à l'attention des organes d'application de l'assurance-chômage (autorités cantonales, caisses de chômage, etc.) afin d'assurer une application homogène de la loi.

Une application uniforme du droit est également garantie par une surveillance concrète des décisions d'exécution de la LACI. Le service juridique contrôle en effet les décisions des tribunaux cantonaux, les décisions en matière de réduction de l'horaire de travail, d'intempéries et d'aptitude au placement et les décisions sur opposition. En cas d'application incorrecte de la législation sur l'assurance-chômage, il est légitimé à faire opposition ou recours. Il est ainsi très régulièrement amené à prendre position dans le cadre de procédures devant les tribunaux fédéraux.

Par ailleurs, le service juridique répond dans les meilleurs délais aux questions relatives au droit que lui adressent, par courriel ou par courrier, les citoyens, les entreprises ainsi que les organes d'exécution. Enfin, ce service traite également les interventions parlementaires inhérentes à son domaine de compétence.

- Nombre de postes: 15,5

Marché du travail et Réinsertion (TCMI)

Le secteur Marché du travail et réinsertion (TCMI) est chargé de piloter et de conseiller, en matière de prise de décisions, les caisses de chômage (CCh), les offices régionaux de placement (ORP), les services de logistique des mesures relatives au marché du travail (LMMT) et les autorités cantonales (ACT). Le secteur est responsable des accords conclus avec les cantons et les fondateurs des caisses de chômage et s'occupe de la mesure des résultats et des prestations des organes d'exécution. Il élabore des appréciations de la situation ainsi que des analyses de processus et met à disposition des indicateurs de pilotage.

Le secteur TCMI offre un soutien opérationnel à l'ensemble des organes d'exécution (CCh, ORP, LMMT et ACT) dans la mise en œuvre de leurs tâches et encourage l'échange d'expériences. Le secteur est également responsable de processus métiers pour le développement des outils informatiques tels que les applications spécialisées SIPAC (système informatisé de paiement de l'assurance-chômage) et PLASTA (système d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail) et formule des exigences techniques dans le cadre de la mise en œuvre de projets stratégiques tels que SIPACfuture, cyber-AC et la modernisation PLASTA. L'assurance de la qualité des données ainsi que les décomptes des assurances sociales (AVS, LPP, LAA) dans le cadre des prestations de l'assurance-chômage font aussi partie intégrante des tâches du TCMI.

L'assurance-chômage a pour tâche de promouvoir l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi en les assignant aux mesures relatives au marché du travail (MMT). Les MMT ont comme but la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail. Le secteur soutient les services LMMT cantonaux par rapport à la qualité et à l'efficacité des MMT. En outre, le secteur TCMI gère le portefeuille des MMT nationales, accompagne les projets pilotes pour l'essai de nouveaux instruments relatifs au marché du travail et coordonne le réseau EURES dans le cadre du service public international de l'emploi.

Finalement, le secteur TCMI coordonne l'offre de formations mise à disposition par l'organe de compensation et organise des formations pour les collaborateurs des organes d'exécution.

- Nombre de postes: 24,7

Prestations transversales (TCQL)

Le secteur TCQL est composé de six groupes qui, dans leur ensemble, couvrent un large éventail de tâches. Il se charge tantôt des prestations TC à l'interne, tantôt du traitement de bases stratégiques et thématiques en matière de politique du marché du travail.

Le groupe Questions fondamentales de l'AC est responsable du second type d'activité. Ses tâches comprennent l'analyse scientifique de domaines thématiques spécifiques (p. ex.: chômage des jeunes et chômage de longue durée), l'accompagnement scientifique des affaires politiques, la stratégie de collaboration interinstitutionnelle ainsi que les évaluations des questions relatives à la politique du marché du travail. Le groupe pilote de grands projets tels que l'Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié de la Confédération ou les révisions des lois du domaine de l'assurance-chômage. Il assure l'échange d'expériences sur le plan international et représente la Suisse dans les comités concernés. En outre, le groupe se charge des tâches inhérentes au conseil scientifique de la Commission de surveillance.

Le groupe Coordination des affaires traite et coordonne les affaires politiques. Il s'engage à garantir une communication cohérente et homogène, que ce soit à l'interne ou à l'externe. Il assure et encourage dans le même temps la transmission d'informations et l'échange d'expériences entre les organes d'exécution. De plus, ce groupe est chargé de la coordination des apprentis de commerce du centre de prestations.

Le groupe Controlling interne TC et Gestion des processus prépare d'une part les instruments de pilotage de l'organe de compensation en tenant compte de différents aspects (p. ex.: les principes et les directives organisationnels, l'orientation stratégique, les risques, etc.) et, d'autre part, traite et synthétise des informations à l'intention de la direction du centre de prestations, afin qu'elle puisse prendre des décisions stratégiques et piloter les processus d'affaires. Il se charge également du portefeuille de projets et gère le bureau de la gestion de projets.

Le Service des acquisitions est l'organe central pour la gestion et la coordination de toutes les acquisitions de l'organe de

→

compensation. Le groupe est responsable de l'exécution correcte et légalement conforme des opérations d'acquisitions. Il réceptionne les offres, gère les appels d'offres OMC, conduit ou coordonne les cycles de négociation et établit les contrats. En outre, le groupe est une interface des «services d'achat centraux».

Le groupe Service administratif soutient les secteurs spécialisés et la direction du centre de prestations en se chargeant de diverses activités administratives. Il s'attelle entre autres à la préparation des actes de défaut de biens des caisses de chômage et des formulaires et autres brochures de l'assurance-chômage.

Le groupe Service linguistique traduit des textes de l'allemand vers le français pour la Direction du travail. Les langues cibles demandées étant variées, il entretient également un réseau étoffé de traducteurs externes, auxquels il attribue des mandats. Il gère le suivi de ces derniers et procède à leur révision. Le développement des travaux externes d'une banque de terminologie spécialisée fait également partie de son cahier des charges.

- Nombre de postes: 24,6

Service de révision (TCRD)

Le Service de révision du centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage (TC) est subdivisé en quatre groupes:

- RDCD (Conformité aux normes des caisses de chômage et contrôles des employeurs, Suisse alémanique);
- RDCF (Conformité aux normes des caisses de chômage et contrôles des employeurs, Suisse romande et Tessin);
- RDCR (Conformité aux normes des offices régionaux de placement et des services de logistique des mesures du marché du travail) et
- RDRP (Révision de la gestion comptable).

Les contrôles effectués par les réviseurs portent sur environ 90 % de la charge des comptes annuels du Fonds de l'assurance-chômage. Les résultats constituent une base importante pour la révision de groupe effectuée par le Contrôle fédéral des finances.

TCRD examine la gestion comptable et l'inventaire des organes d'exécution (CCh, ORP, LMMT et ACt), en collaboration avec des sociétés de révision externes. Les audits informatiques sont coordonnés avec les spécialistes en informatique (TCIT). Le secteur vérifie en outre le respect des prescriptions relatives au système de contrôle interne de

l'assurance-chômage ainsi que la gestion des affaires inhérentes aux organes d'exécution.

Dans le cadre de la révision des paiements, TCRD vérifie si les organes d'exécution de la loi sur l'assurance-chômage agissent de manière conforme aux règles. Le secteur focalise ses activités sur les dispositions pertinentes en matière financière. L'examen régulier des prestations reçues par les assurés et les employeurs doit garantir une application uniforme de la loi sur l'assurance-chômage et l'emploi correct des moyens financiers du fonds de compensation. Les contrôles servent aussi à éviter la perception abusive de prestations. En conclusion, il s'agit de prémunir le Fonds de l'assurance-chômage contre les dommages financiers.

Les contrôles auprès des caisses de chômage portent sur le versement des indemnités de chômage ainsi que les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, d'intempéries ou d'insolvabilité. En cas de perte de travail due à des facteurs d'ordre économique ou aux conditions météorologiques, il s'agit de vérifier si les heures perdues ont été indemnisées conformément au droit. S'agissant de l'audit des organes régionaux de placement (ORP), les prescriptions de contrôle et les mesures relatives au marché du travail qui ont été octroyées occupent le premier plan.

TCRD partage les résultats des révisions qu'il mène avec les secteurs TCMI (pilotage), TCJD (droit) et TCFC (finances).

En outre, il propose des formations aux collaborateurs des CCh, ORP et LMMT.

- Nombre de postes: 17,0

Achévé d'imprimer

© 2018 Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne

Publication

Centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Informations

www.travail.swiss.ch
www.seco.admin.ch, rubrique Assurance-chômage

Rédaction

Jérémy-David Benjamin, Daniela Bieri, Laurence Dévaud, Jürg Gilgen, Iris Guggisberg, Christian Kälin, Alan Knaus, Dorian Koller, Samuel Kost, Jean-Christophe Lanzeray, Urs Meier, Stefan Meuwly, Carmen Schenk, Annette Schütz, Anna Worreby

Traduction

Nadine Jasinski, Lionel Monnerat, Blandine Sardonini, Mélanie Tinguely

Conception graphique

hallerartwork, Béatrice Haller

Expédition

Service d'administration Marché du travail et assurance-chômage

Photos: iStock, pages 7–9 Seco/Viviane Futterknecht, page 29 imagepoint.biz
Tirage: 2018 500D/250F
Impression: Rub Media AG

Faits
Chiffres
Données
2017

Rapport d'activité
Marché du travail et assurance-chômage



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO